Département du 10:059-215903832-20231214-DEL_23_57-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2023



Date de convocation

08 DECEMBRE 2023

Date d'affichage

08 DECEMBRE 2023

Nombre de Conseillers

En exercice.....33

Présents.....27 Votants.....33

N° DEL-23-57

Objet

Subvention exceptionnelle – US Marly Athlétisme L'An Deux Mille Vingt-trois, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1ère adjointe - Serge MOREAU, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Christian, HANQUET, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Maria CORDONNIER, Thérèse ZAOUI, Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Karim BERBACHE, conseillers municipaux.

Étaient Absents excusés :

Assia LAZREG, adjointe au Maire, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1ère adjointe.

Thomas JORIEUX, adjoint au Maire, avait donné procuration à Jean-Noël VERFAILLIE, Maire.

Jean-Yves NAVA, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Jean-Claude VILLAIN, conseiller municipal délégué.

Serge LEKADIR, conseiller municipal, avait donné procuration à Karim BERBACHE, conseiller municipal.

Estelle BOUTE, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Hélène MARTIN, conseillère municipale déléguée.

Valérie CAPELLE, conseillère municipale, avait donné procuration à Christian CHATELAIN, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Nathalie KOSOLOSKY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 décembre 2023

La ville de Marly soutient le milieu associatif local, vecteur de cohésion social et épanouissement personnel pour les habitants de la commune par l'attribution de subventions exceptionnelles émanant de projet à caractère exceptionnel.

Pour solliciter une subvention exceptionnelle de fonctionnement, il faut déposer une demande et déposer un dossier détaillant le projet auprès du service « vie associative ».

Vu les articles L.1611-4, L.2541-12 et L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL-2023-13, portant sur le budget prévisionnel de la collectivité,

Considérant la volonté municipale de soutenir les projets associatifs exceptionnels,

Considérant la demande de subvention émise par l'association US Marly Athlétisme pour l'organisation d'un cross « les foulées marlysiennes » sur les installations du stade Denayer le samedi 25 novembre 2023,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de se prononcer sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 € au profit de l'association US Marly Athlétisme pour l'organisation de cette épreuve,
- de dire que la subvention fera l'objet d'un contrôle de son exécution par la collectivité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de la subvention et à signer tout document y afférent, le cas échéant.

le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur Patrick LEMAIRE, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

-ADOPTE la proposition.

La secrétaire de séance Nathalie KOSOLOSKY

Preseled

Transmis en sous-préfecture le 21/14/16/23...... Document exécutoire à compter du .21.1.121.2023...

Le Maire Jean-Noël VERFAILLIE

2 | 2